084-218400174-20230308-DE-2023-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023 Affichage : 13/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





Arrondissement de CARPENTRAS

DÉS DELIBERA Département de VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGIS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 08 mars 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs: 4

Date de la convocation : 04/03/2023 Date de publication : 13/03/2023 L'an deux mil vingt trois, le huit mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

<u>Étaient absents excusés :</u> Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Jules DONZELOT, Mme Yannick CHARRETEUR.

Étaient absents non excusés : -

<u>Procurations</u>: Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, Mme Eliane BARNICAUD en faveur de M. Alain CONSTANT, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Yannick CHARRETEUR en faveur de M. Michel PAPE. <u>Secrétaire</u>: Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2023-003

OBJET: ACQUISITION MAISONS CANTONNIERES "JAMET" ET "LA GRAVE"

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

En 2014, la commune de Bédoin a initié des discussions avec le Département de Vaucluse pour l'acquisition de deux maisons cantonnières départementales dénommées « Jamet » et « La Grave », implantées sur notre commune le long de la route départementale 974. La proposition financière initiale de la part du Département était de 32500€.

La commune a adressé au mois de mars 2021 un courrier au département afin de relancer les discussions en proposant une acquisition de ces biens au prix de 8 000€.

Après une rencontre de la présidente du Département début 2022, le Département a finalement accepté, par courrier en date du 12 septembre 2022, la cession pour un montant de 8000€.

Cette dernière se situe bien en deçà de l'évaluation réalisée par le service des domaines (16 150€) et tient compte des dépenses supportées par la commune en 2015 pour l'aménagement de ce patrimoine immobilier, pour une somme d'environ 16 000€.

La première de ces maisons, la Maison Jamet (70 m2 en rez-de-chaussée), se trouve dans la forêt communale de Bédoin à 10km du centre. Elle a fait l'objet d'un aménagement scénographique vantant les attraits du Mont-Ventoux et rappelant l'histoire des courses automobiles.

La seconde, la Maison La Grave d'une superficie de 110 m2, se situe après le Chalet Reynard. Elle bénéficie d'un aménagement scénographique autour des sciences dans le Ventoux, de l'explorateur et de ses découvertes avec un focus sur le savant, Jean-Henri Fabre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400174-20230308-DE-2023-003-DE

Affichage: 13/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Ces deux biens, dépourvus d'eau, d'électricité, d'huisseries et sans terrain présentent un bon état général filles ont fait l'objet de travaux de rénovation en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995, 1996 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995 et en 2015 par la commune dans le passine management en 1995 et en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans le passine management en 2015 par la commune dans la scénographiques.

Considérant l'intérêt patrimonial des maisons cantonnières « Jamet » et « la Grave » pour la commune,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition auprès du Département de Vaucluse des maisons cantonnières « Jamet » et « la Grave » au prix de 8000€
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à un adjoint faisant fonction en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment de la signature de toutes pièces afférentes.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture

de Vaucluse le : 13/03/2023

et publication sur le site internet de la commune de

Bédoin le: 14/03/2023

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.